



Comité sectoriel Canne-Sucre-Rhum (La Réunion)



SRH CDG





**SYNDICAT DES PRODUCTEURS EXPORTATEURS DE SUCRE ET DE RHUM
DE LA GUADELOUPE & DEPENDANCES**



CIRT DOM Conseil Interprofessionnel du Rhum Traditionnel des DOM
Martinique, Guadeloupe Réunion, Guyane
10 rue Pergolèse
75116 Paris
Tél. : 01 43 87 12 65
Fax : 01 43 87 12 66
E-mail : cirt.dom@wanadoo.fr



L'Europe et les Départements français d'Outre mer

Madame la Ministre des Outre-Mer
Monsieur le Ministre de l'Agriculture

Paris, le 25 septembre 2019

Madame la Ministre des Outre-mer,
Monsieur le Ministre de l'Agriculture,

Nous souhaitons attirer votre attention sur les menaces qui pèsent actuellement sur le maintien de l'Office de développement de l'économie agricole des Départements d'Outre-mer (ODEADOM), que le Gouvernement envisage de supprimer, dans le cadre de la réorganisation des services de l'Etat.

Les professionnels de l'agriculture et de l'élevage des Outre-mer considèrent essentiel de maintenir cet Office, qui, de par sa longue expertise de nos enjeux et son organisation dédiée à nos sujets, est un lieu incontournable de concertation entre administration et professionnels, et de pilotage des politiques agricoles ultramarines.

Supprimer l'ODEADOM conduirait à faire disparaître les problématiques très spécifiques qui sont celles de l'agriculture et de l'élevage des DOM, dans un très vaste ensemble en charge de tous les sujets nationaux.

Nous ne croyons pas à la performance, ni à la pertinence, d'un « référent », d'un « département » ou d'une « délégation » en charge des Outre-mer au sein d'une structure à dimension nationale, telle que l'ASP ou FranceAgriMer, comme on nous le propose à chaque fois qu'il s'agit de fondre une structure dédiée dans un ensemble plus vaste. Avec ce type de réforme, au fur et à mesure que le temps passe, les spécificités sont moins prises en compte, les habitudes de traitement « en masse » reviennent, et le nombre d'agents en charge de nos sujets se réduit drastiquement.

A la fin, l'administration aura « digéré » les spécificités de l'agriculture des Outre-mer en quelques années, et nous ne pourrions plus faire marche arrière.

Nous comprenons d'autant moins ce projet de suppression de l'Office que, sur le plan budgétaire, l'ODEADOM paraît particulièrement performant avec un budget de fonctionnement inférieur à 5 millions d'euros pour 41 agents¹. Nous doutons donc que la fusion avec FranceAgriMer ou l'ASP permette de réaliser beaucoup d'économies.

L'ODEADOM est de surcroît un organisme efficient sur le plan de la gestion administrative du POSEI : le taux de refus d'apurement des aides européennes gérées par l'Office est l'un des plus faibles de France, tandis que le ratio fonds gérés/agents est un des meilleurs des organismes payeurs français.

Dans ces conditions, pourquoi envisager de supprimer une structure peu coûteuse, efficace sur les mises en paiement, et très reconnue par les professionnels de l'agriculture des DOM ?

Certes, tout n'est pas parfait et les professionnels des Outre-mer sont conscients que l'efficacité de l'Office peut encore être améliorée ainsi que, de manière plus générale, le pilotage de la politique agricole dans les Outre-mer.

La première piste d'amélioration concerne l'animation de la politique agricole dans les Outre-mer. Ce dont nous sommes certains, c'est que cette animation ne va pas se renforcer par la fusion de l'Office dans un ensemble plus vaste : à cet égard, le remède est pire que le mal.

En revanche, ce point pourrait être très notablement amélioré par une meilleure coordination, voire une fusion, avec la mission ministérielle en charge de l'Outre-mer au sein du Ministère de l'agriculture.

En effet, les professionnels ont l'impression que l'organisation actuelle de l'administration centrale autour de deux « pôles » en charge de l'agriculture ultramarine est plus souvent source de conflits et de

¹ Rapport du CGAAER « Revue de l'ODEADOM en amont du renouvellement de son contrat d'objectifs et de performance », septembre 2017

désaccords au sein de l'administration que de synergies en faveur du développement agricole de nos régions.

Or, il y a une vraie logique d'efficacité publique à s'assurer que l'organisme payeur détienne aussi la totalité des compétences d'animation de la politique agricole Outre-mer, plutôt que de scinder en deux ces problématiques, en confiant l'animation à une structure, et les paiements à une autre.

Une autre piste de réforme de l'ODEADOM, pourrait consister à lui confier le rôle de « guichet unique » des aides et de l'animation du secteur primaire pour l'Outre-mer, d'une part en lui confiant le pilotage de l'ensemble des aides agricoles Outre-mer qui sont à la main de l'État ou de l'Union européenne, qu'elles relèvent ou non du POSEI, et d'autre part en accroissant le nombre de filières placées sous son autorité dans le secteur primaire.

Nous aurions ainsi maintenu un outil efficace de gestion des aides agricoles Outre-mer et de l'animation des filières, tout en ayant renforcé à la fois sa cohérence et la masse d'aides gérées par l'Office.

Loin de nous enfermer dans une attitude conservatrice à l'endroit de l'Office, nous partageons avec vous le souhait de le voir évoluer dans ses missions et son organisation. Mais nous considérons que sa suppression serait un mauvais coup porté à l'agriculture des Outre-mer, et que des pistes alternatives, présentées dans ce courrier, méritent d'être étudiées avec attention par vos services.

Espérant que notre demande retiendra votre attention, nous vous prions de croire, Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, en notre haute considération.

MARTINIQUE

AMIV
Alex ALIVON



AMPI
Josiane CAPRON



BANAMART
Nicolas MARRAUD DES GROTTES



CHAMBRE D'AGRICULTURE
Louis-Daniel BERTOME

Le Président.

Louis Daniel BERTOME

CODERUM
Charles LARCHER



CIRT DOM
Nathalie GUILLIER-TUAL



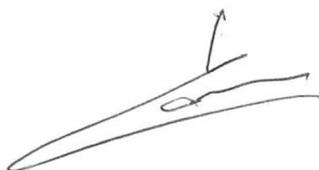
CODEM
André PROSPER



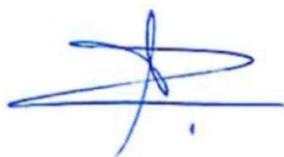
SICA CANNE-UNION
Justin CERALINE



SCA ANANAS MARTINIQUE
Jean-Claude CAPRON



MNA
Marc LABAYE



UPFL
Ruidice RAVIER



SICA 2M
Ruidice RAVIER



S.A.E.M. GALION
Richard BARTHELERY

P/O
Philippe ANDRÉ
Directeur Général



GIE MHM
Daniel PLISSONNEAU

GIE MHM
Habitat Moulin à eau - 97231 ROBERT
SIRET 441 796 356 00042 - APE 0161Z
TEL. 0596 66 69 90 - FAX 0596 66 69 91



REUNION

Le Président de l'ARIBEV

Le Président de l'ARIV

Le Président de l'ARIC

CLAUDE BERRY

Le Président de l'ARIFEL

Les co-présidents du CPCS

Isidore LARAVINE

Le Président de la FRCA

Le Président du Syndicat du sucre

Le Président de l'ADIR

Le Président de la FIACRE

Le Président,

JÉRÔME ISAUTIER

Le Président du Comité sectoriel Canne-Sucre-Rhum

Le Président de l'URCOOPA

GUYANE

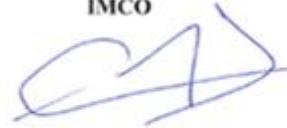
Chambre d'Agriculture


GUYANE

INTERVIG


INTERVIG
Union des Agriculteurs et
Elevateurs de Guyane
196E Degré 205 Cayenne - 97304 Fleuve Montj Ay
SIREN : 793 921 302

IMCO



MPI GUYANE



AGATA



BIOSAVANE



FEDAG



2BTCG

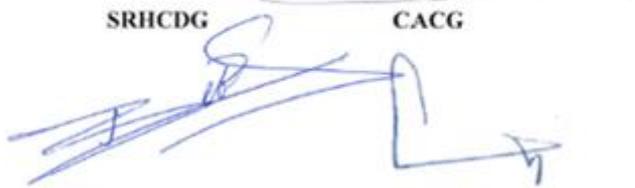


YANACOOP

FEDAPRO



SRHCDG



CACG

APIFIVEG


APIFIVEG
22 rue Omer Béhary L'Abî-Sinder
Zi Collery
97 300 Cayenne

FEVOG



GUADELOUPE



Franck BUFFON
Président D'IGUACANNE



Bernard SINTAMBIRIVOUTIN
Président de l'IGUAFHOR



Gérard BLONBOU
Président de l'IGUAVIE



Franck DESALME
Président GMA



Franck DESALME
Président des MPI GUADELOUPE



Sylvain ICART
Président ASSOCANNE Guadeloupe

CARAIRES CIOIC SAVOIRS S&C
Saulou DUREDO
07 110 341 111 - 06
0590 824679
05 011 0019 APE: 01132
M&S



Tony Robert

SICAPAG
Les Amis Collégiés Agricoles (SICA)
des Producteurs Agricoles de la Guadeloupe
Route Toussaint Cassien - Case
89 110 PETIT-BOUCS
971 429 45 22 - APE: 01132
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
18/07/2014



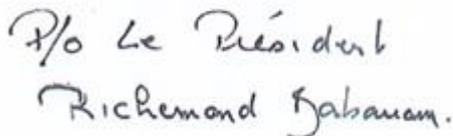
Emmanuel Couette

SICA LES ALIZES
63, rue du Père Labot - 97100 BASSE-TERRE
Tél : 0590 99 05 67 - Fax : 0590 95 45 71
Siret : 499 901 593 00024 - APE : 4631Z



SINTAMBIRIVOUTIN Bernard.

SICACEEL SAS
SIRET 502 068 500 00014 - APE 0113Z
SIRET 502 068 500 00014 - APE 0113Z
SIRET 502 068 500 00014 - APE 0113Z



P/O Le Président
Richemond Gabreau.

Le Président
NAMNETTE

Caraibes Melonniers
Organisation de Producteurs
BP 169 - Sainte-Marie d'Arles
97180 Le MOULE
SIRET 499 169 209 00014
Tél : 0590 23 29 38 - Fax : 0590 23 39 75



Francis LIGNIERES
Président de LPG

INTER-DOM



Eric de LUCY
Président de l'UGPBAH



Alain CHATEL
Président du CIRT DOM



Gérard BALLY
Délégué général d'EURODOM